

Règlement

Trail de Noël

L'EVENEMENT : 2 épreuves vous sont proposées :

10 km Trail au départ de Mézières sur Seine à 18h15

18 km Trail au départ de Mézières sur Seine à 18h15

L'ensemble des épreuves se déroulent en sentes forestières, sur chemins et sentiers.

Attention aux traversées de routes, respecter les ordres des contrôleurs, vous n'êtes pas prioritaires.

DOSSARDS / BRIEFING : Les dossards sont à retirer

- aux lieux de départ, ouverture de la remise des dossards 1h30 avant l'horaire de départ prévu
Briefing 10 minutes avant heure du départ.

INSCRIPTIONS / DROITS D'ENGAGEMENT :

Grille tarifaire

10 km Trail ou Marche Nordique ou Sportive : **15€**

18 km Trail ou Marche Nordique ou Sportive : **20 €**

Marche Nordique : les Barrières horaires éventuelles sont fixés sur une moyenne horaire de 6 Km/h pour accéder au 18km , a défaut les participants seront basculés sur le 10km .

Aucun accusé de réception

La date limite d'inscription est fixée au Jeudi 3 décembre 2026 dans la limite des places disponibles.

Pour valider son inscription un coureur devra obligatoirement présenter, conformément à la législation en vigueur, à l'organisateur soit :

- Une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « pass'j'aime courir » délivré par le FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (attention : les autres licences délivrées par la FFA, santé, encadrement et découverte ne sont pas acceptées)
- Ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER :

Tous les participants coureurs s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif et sont tenus de respecter scrupuleusement le code de la route lors des passages sur des portions de routes.

- Une surveillance médicale est assurée par un médecin et une association de secouristes avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler. L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

- Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses même au dernier moment.

- Les participants s'engagent à rester sur les parcours balisés, à respecter les espaces naturels traversés et les propriétés privées ouvertes dans le cadre de la manifestation. De la même manière, les participants sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter dans la nature d'emballages, de bouteilles plastiques, etc...

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

- Tous les coureurs devront être munis du matériel détaillé dans la partie « Equipement ». –

L'organisation se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

- Tous les coureurs s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

Sécurité organisation : *au-delà de la sécurité médicale, l'organisation positionne des bénévoles sur chaque traversée de route, des serres fil derrière chaque course et des vttistes sur les parcours.*

EQUIPEMENT : Matériel obligatoire pour les trails selon la réglementation FFA Hors Stade :

- Une Frontale

- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité

- La puce informatique propre à chaque dossard et chaque coureur

- un gobelet individuel (il n'y aura plus de gobelets jetables aux ravitaillements)

- Une couverture de survie pour se protéger soi-même ou un autre concurrent en cas de blessure

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à posséder et à porter ce matériel de sécurité obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors du retrait de dossard.

Des contrôles seront effectués sur la ligne de départ et sur le parcours.

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues

- Respectez toujours les consignes de l'organisation
- Prévoir un téléphone portable (télécharger la trace GPS du parcours)

ACCOMPAGNATEURS

Les spectateurs sont admis sur l'ensemble des parcours. *Aucune aide extérieure ne peut être tolérée, sauf sur les points de ravitaillements, sous réserve de disqualification*

ENVIRONNEMENT :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. **Gardons l'esprit Trail**. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition des coureurs, prévoir son ECOCUP

CHRONOMÉTRAGE / POINTS DE CONTRÔLE / BARRIERES HORAIRES / RAVITAILLEMENTS :

Le chronométrage des trails sera assuré par un dispositif électronique. Chaque concurrent doit installer son dossard et la puce électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Des barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

ABANDON : En cas d'abandon lors d'une course, un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Si un coureur ou randonneur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

PENALISATION – DISQUALIFICATION SUR LES COURSES :

En s'inscrivant à l'une des courses de trail, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyen de transport
- pointer à tous les postes de contrôle
- porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- porter assistance à tout participant en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- respecter les consignes des bénévoles positionnés sur les points sécurité
- respecter l'intégralité du présent règlement.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'ÉPREUVE : Il est composé du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course et du directeur de course

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES : Seules les personnes suivantes seront récompensées (sans cumul),
les 5 premiers au classement général Hommes et Femmes de chaque course

ANNULATION D'INSCRIPTION : Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé ou par mail en utilisant le formulaire de contact du site internet. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même.
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, et ce avant le 04/12/2025.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course ou la randonnée. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 04/12/2025, cachet de La Poste faisant foi. Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve. En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 5€ pour frais de dossier.

ANNULATION DES COURSES : En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle, *arrêté préfectorale quelconque* aucun remboursement ne sera possible (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante. En pareille circonstance, la décision du comité d'organisation s'imposera au coureur.

ASSURANCE / RESPONSABILITE : L'évènement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs et randonneurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs et randonneurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE : Tout participant à l'évènement renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

INFORMATIQUE ET LIBERTE : L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite.

ACCEPTATION : L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire à la course implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale du présent règlement.